



VILLE
DE

PAULHAN

Paulhan le 17 Mai 2019

3^e COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Mai 2019

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra (à compter du point N° 5), DUPONT Laurent (à compter du point N°2), ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry (à compter du point N° 5), JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. AMMARI Hanane, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra (jusqu'au point N° 4), BORGNAT Géraldine, DUPONT Laurent (jusqu'au point N°1), JAM Thierry (jusqu'au point N° 4), WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : -Mme Pierrette ARNAUD à Mr Bertrand ALEIX
- Mr Georges GASC à Mr Raymond ARNAUD
- Mme Chantal GASPARD à Mme Sophie ROYON

Après l'appel nominal, l'ordre du jour est abordé.

1) Construction du réseau fibre optique : convention de mise à disposition de la parcelle AB N°449

Monsieur Raymond ARNAUD, Maire-Adjoint, expose à l'Assemblée :

Qu'il convient de procéder au déploiement du réseau Fibre Optique sur le territoire de la commune et soumet à l'approbation du conseil municipal un projet de convention d'occupation avec la société Hérault THD.

A ce titre, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AB N° 449 avec la société Hérault THD afin de procéder à l'installation d'équipements pour permettre le déploiement du réseau FTTH (Fibre optique jusqu'au domicile), dans le cadre des dispositions du code des postes et communications électroniques.

Monsieur ARNAUD précise que ce dossier a présenté à la commission Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement du 17 Avril 2019 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

2) Adoption d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur José ROIG, conseiller municipal, indique que dans le cadre d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune, la municipalité s'est rapprochée de la fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. Jusqu'à présent, la fondation 30 Millions d'Amis prenait en charge les actes de stérilisation et d'identification.

A partir de 2019, la fondation sollicite une participation des communes à hauteur de 50% du montant de l'acte.

A ce titre, il convient donc de conclure une nouvelle convention avec la fondation 30 Millions d'Amis dont le siège social est à PARIS, 40, cours Albert 1^{er}. Cette convention détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants, sans propriétaire ou sans « détenteur », vivant sur le domaine public de la commune.

Monsieur ROIG précise que ce dossier a été présenté aux commissions Vie Economique, Sécurité, Fêtes et Cérémonies du 23 Avril 2019 et des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

3) Renouvellement du bail d'occupation du domaine privé de la commune au lieu-dit « le Fesc », parcelle section AH N°603 : relais de téléphonie Orange

Monsieur Elie ALAMBERT, conseiller municipal, rappelle la délibération en date du 16 septembre 2010 relative à l'adoption d'un bail d'occupation du domaine privé de la commune au lieudit « Le Fesc » par la société ORANGE France pour l'installation d'un relais téléphonique. Les équipements sont destinés à émettre ou recevoir des ondes radioélectriques afin de satisfaire la clientèle.

A ce titre, Monsieur ALAMBERT propose le renouvellement du bail d'occupation du domaine de la commune au lieudit « Le Fesc » par la société ORANGE France. Le bail a pour objet de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles le bailleur loue au preneur.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

4) Acquisition de collections pour la bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès de la DRAC

Madame Christine RICARD, Maire-Adjointe, rappelle que les travaux d'extension et d'aménagement de la bibliothèque municipale sont en cours et ont fait l'objet d'une aide de la DRAC (dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt) au titre de l'extension et la mise en accessibilité de l'établissement.

Mme RICARD informe les membres du conseil municipal que des collections supplémentaires doivent être achetées et évoquera la nécessité de recourir aux aides financières de la DRAC pour mener à bien dans son ensemble ce projet, éligible à la Dotation Générale de Décentralisation.

Elle présente un devis et en précise le coût ainsi détaillé :

Coût H.T : 7 671.77€

T.V.A 5.5% :	<u>421.94€</u>
TOTAL TTC	8 093.71€

A ce titre, il convient :

- d'approuver l'acquisition de collections de la bibliothèque et son plan de financement prévisionnel rappelé ci-après:

Financement global de l'opération :

D.R.A.C.	50.00%	3 835.89€
Quote part Mairie H.T.	50.00%	3 835.89€
Montant total H.T.		<u>7 671.77€</u>

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées au taux le plus large possible, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre de l'acquisition de collections d'une bibliothèque.

Mme RICARD précise que ce dossier a été présenté aux commissions Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 15 Avril 2019 et des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

5) Acquisition du mobilier pour la bibliothèque municipale – Demande de subvention auprès de la DRAC

Madame Christine RICARD, Maire-Adjointe, rappelle que les travaux d'extension et d'aménagement de la bibliothèque municipale sont en cours et ont fait l'objet d'une aide de la DRAC (dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt) au titre de l'extension et la mise en accessibilité de l'établissement.

Madame RICARD informe les membres de l'assemblée que du mobilier supplémentaire doit être acheté et évoquera la nécessité de recourir aux aides financières de la DRAC pour mener à bien dans son ensemble ce projet, éligible à la Dotation Générale de Décentralisation.

Elle présente un devis et en précise le coût ainsi détaillé :

Coût H.T :	62 614.54€
T.V.A 20% :	<u>12 522.91€</u>
TOTAL TTC	75 137.45€

A ce titre, il conviendra :

- d'approuver l'acquisition du mobilier de la bibliothèque et son plan de financement prévisionnel rappelé ci-après:

Financement global de l'opération :

D.R.A.C.	40.00%	25 045.82€
Conseil Départemental	40.00%	25 045.82€
Quote part Mairie H.T.	20.00%	12 522.91€
Montant total	H.T.	<hr/> 62 614.54€

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées au taux le plus large possible, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre de l'acquisition de mobilier d'une bibliothèque.
- De mandater Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Madame RICARD précise que ce dossier a été présenté aux commissions Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 15 Avril 2019 et des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

6) Acquisition de mobilier pour la bibliothèque municipale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

Madame Christine RICARD, Maire-Ajointe, rappelle que les travaux d'extension et d'aménagement de la bibliothèque municipale sont en cours et ont fait l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Départemental de l'Hérault.

Elle informe les membres du Conseil Municipal que du mobilier supplémentaire doit être acheté et évoque la nécessité de recourir aux aides financières du Conseil Départemental de l'Hérault pour mener à bien dans son ensemble ce projet.

Madame RICARD présente un devis et en précise le coût ainsi détaillé :

Coût H.T :	62 614.54€
T.V.A 20% :	<hr/> 12 522.91€
TOTAL TTC	75 137.45€

A ce titre, il convient :

- d'approuver l'acquisition du mobilier de la bibliothèque et son plan de financement prévisionnel rappelé ci-après:

Financement global de l'opération :

D.R.A.C.	40.00%	25 045.82€
Conseil Départemental	40.00%	25 045.82€
Quote part Mairie H.T.	20.00%	12 522.91€
		<hr/>

Montant total H.T.

62 614.54€

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault au taux le plus large possible,
- de mandater Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Madame RICARD précise que ce dossier a été présenté aux commissions Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 15 Avril 2019 et des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

7) Aliénation de biens communaux d'une valeur supérieure à 4600,00 €

Monsieur Elie ALAMBERT, conseiller municipal, indique que dans le cadre des ventes de matériel 2019, le camion benne Renault Master immatriculé 618 APB 34 doit être vendu.

En application de la délibération n° 21 du Conseil municipal du 17 avril 2014, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par M. le Maire ou son représentant pour les matériels vendus pour une valeur inférieure à 4 600,00 €.

Conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse 4 600,00 € incombe au Conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente :

- du camion benne Renault Master immatriculé 618 APB 34 à la société ARIBI pour une valeur de 6 930,00 €.

Monsieur ALAMBERT précise que ce dossier n'a pas été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 du fait d'une erreur matérielle. En effet, lors de cette commission, le point abordé concernait la balayeuse.

Adopté par 18 voix Pour, 1 voix Contre (Christian BALLESTER), 5 Abstentions (Thierry JAM, Fabienne HEREDIA, José ROIG, Laurent DUPONT, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH).

8) Aménagement d'une voie verte et d'un espace multi-activités – demande de prorogation du délai de validité auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

Monsieur Elie ALAMBERT, conseiller municipal, rappelle la délibération du 19 septembre 2016 attribuant une aide financière pour les travaux d'aménagement d'une voie verte et d'un espace multi activités.

Il précise que cette aide financière d'un montant de 73 500,00€ pour un montant de travaux de 245 000,00€ HT a fait l'objet d'un premier versement en date du mois d'octobre 2017 et est en attente d'un deuxième versement.

Ce projet a bien avancé, avec l'aide du bureau d'études SERI, maître d'œuvre. A ce jour, la commune est prête à lancer le marché de travaux de la tranche 3 d'ici le mois de juin 2019 pour un démarrage des travaux début septembre 2019.

Cependant, conformément à l'attribution de l'aide départementale, la date d'achèvement de l'opération est fixée au 13/10/2019. C'est pourquoi, il convient de solliciter la prorogation du délai de validité de cette aide financière de six mois.

Monsieur ALAMBERT propose aux membres du Conseil Municipal, de solliciter du conseil départemental de l'Hérault la prorogation du délai de validité de l'aide.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 : Avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

9) Convention de partenariat avec le département 34 « label lire à la mer – programme en partenariat – année 2019

Madame Christine RICARD, Maire-Adjointe, indique que l'opération « Lire à la mer », initiée par le Département de l'Hérault en 2008, vise à déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les estivants. L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines, ...).

A ce titre, il convient de conclure une convention avec le Département de l'Hérault afin que la commune conduise cet été une opération de bibliothèque de plein air dénommée « Lire à la mer ». Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental a été mis en place pour l'été 2019.

Il est donc proposé de se prononcer sur le projet de convention avec le Département de l'Hérault.

Madame RICARD précise que ce dossier a été présenté à la commission Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 15 Avril 2019 : Avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

10) Commune de PAULHAN/HERAULT ENERGIES – convention de servitude d'utilité publique réseaux électrique et télécom

Monsieur Raymond ARNAUD, Maire-Adjoint, informe l'assemblée qu'Hérault Energies a sollicité la commune pour la constitution d'une servitude sur les parcelles communales section AH 678, AB 95 et 96, sises sur la commune.

Il indique qu'Hérault Energies intervient dans le cadre de travaux de mise en souterrain des réseaux Electrique, France Télécom et Eclairage Public route d'Usclas.

Ces travaux sont entièrement financés par Hérault Energies et ne génèrent aucun frais pour le propriétaire.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la société AUD.ET.EL. (Parc Maraussan III 56, route de Lunes 11100 NARBONNE) le 27 Février 2019 pour le compte d'Hérault Energies et à propos des parcelles communales section AH 678, AB 95 et 96 ;

Vu le projet de convention de servitudes qui lui a été remis et les explications fournies ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que lesdites parcelles communales soient grevées partiellement de servitudes ;

Il convient d'approuver la convention de servitude d'utilité publique réseau électrique et télécom N° 2018-0189-CM Commune/Hérault Energies portant sur les parcelles communales section AH 678, AB 95 et 96 ;

Monsieur ARNAUD précise que ce dossier a été présenté à la commission Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement du 17 Avril 2019 : Avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

11) Attribution des subventions aux associations

Monsieur Elie ALAMBERT, conseiller municipal, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du budget primitif 2019, un crédit de 60 000,00€ a été inscrit afin de pouvoir verser aux associations locales, d'une part une subvention de fonctionnement et, d'autre part les aider à financer certains projets spécifiques.

Association	Subvention votée par Conseil Municipal		
	Fonctionnement	Action	TOTAL
APMS	150,00	250,00	400,00
As Sport Collège	150,00	0,00	150,00
Cyclo club	150,00	200,00	350,00
ESP Basket	150,00	250,00	400,00
ESP Tambourin	150,00	400,00	550,00
Hand ball	150,00	0,00	150,00
Lou Récantou	150,00	2 250,00	2 400,00
Paulh'en Vie	150,00	0,00	150,00
St Hubert La Chasse	150,00	0,00	150,00
Tennis Club Paulhan	150,00	450,00	600,00
Accompagnement Scolaire et Conseil en Education	150,00	0,00	150,00
As Laïque collège	150,00	150,00	300,00
1-2-3 Soleil	150,00	300,00	450,00
Coop Arc-en-Ciel	0,00	4 800,00	4 800,00
Coop Dolto	0,00	1 900,00	1 900,00
ACPG	150,00	350,00	500,00

AJK	150,00	0,00	150,00
Amis de Paulhan	150,00	550,00	700,00
Bien chez nous nous	150,00	350,00	500,00
Comité des Fêtes	150,00	7 750,00	7 900,00
Evens	150,00	785,00	935,00
Histoire d'Etre	150,00	650,00	800,00
Foyer Rural	150,00	900,00	1050,00
Jeunesse et Loisirs	150,00	0,00	150,00
KEY Lan	150,00	0,00	150,00
La Pomponnette	150,00	3 350,00	3 500,00
Le Bouc de Paulhan	150,00	1 250,00	1 400,00
Les Vignerons du Paulhanais	150,00	0,00	150,00
Les Moulins du Languedoc	150,00	300,00	450,00
Qu'est-ce-qu'on attend	150,00	1 600,00	1 750,00
La Ritournelle	150,00	200,00	350,00
Ensemble et Solidaires	150,00	0,00	150,00
TOTAL	4 500,00	28 985,00	33 485,00

Monsieur ALAMBERT précise que ces dossiers ont été présentés aux commissions Sport, Vie Associative des 04 et 16 Avril 2019, Enfance, Scolaire, Jeunesse du 19 Avril 2019 ; Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé des 1^{er} et 15 Avril 2019 ; Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019. Avis favorable des commissions.

Adopté par 18 voix Pour, 6 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association (Fabienne HEREDIA, José ROIG, Valérie L'HOTE, Thierry JAM, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH, Raymond ARNAUD).

12) Prêt du podium mobile communal – Adoption d'une convention de mise à disposition

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, rappelle que la Communauté de Communes du Clermontais a cédé, pour l'Euro symbolique, à la commune un podium mobile.

Afin de pouvoir mettre à disposition des communes voisines, à titre gratuit, ce podium mobile, Monsieur ALAMBERT indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une convention fixant les conditions de prêt et d'utilisation de ce podium mobile.

En complément, il précise qu'un formulaire de réservation dudit matériel sera établi pour toute demande.

Il convient d'adopter cette convention de mise à disposition du podium.

Monsieur ALAMBERT précise que ce dossier a été présenté à la commission Vie Economique, Sécurité, Fêtes et Cérémonies du 23 Avril 2019 : Avis favorable. Commentaire : participation des communes à envisager ?

Adopté par 18 voix Pour, 2 voix Contre (Christian BALLESTER, Laurent DUPONT) et 4 Abstentions (Aleksandra DJUROVIC, Thierry JAM, Valérie L'HOTE, José ROIG).

13) Budget Commune - Décision modificative n°1

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir l'inscription de crédits estimés pour le bon déroulement de certaines opérations telles qu'indiquées ci-dessous :

section investissement Dépenses						
opération	chapitre	article	intitulé	BP 2019 pour mémoire	crédits +	crédits -
15		21534	Electricité	9 500,00 €		7 300,00 €
26		21538	Eclairage public Mairie	9 500,00 €		4 200,00 €
27		21538	Eclairage public mise aux normes et économies d'énergie	73 900,00 €	11 500,00 €	
60		21538	Aménagement pluvial	30 000,00 €		8 640,00 €
	O20		Dépenses imprévues	4 181,00 €		3 120,00 €
94	2031		Cave coopérative	0,00 €	11 760,00 €	
totaux généraux					23 260,00 €	23 260,00 €

Monsieur ALEIX précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 30 Avril 2019 : Avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

14) Point d'urgence : adoption d'une convention temporaire du domaine public par Anagraphis

Monsieur le Maire indique que la Ville de Paulhan est propriétaire de l'immeuble situé Rue Raspail à PAULHAN et cadastré section AB n°10. Cet immeuble est intégré dans le domaine public communal. Anciens ateliers des services techniques de la commune, ces locaux sont à destination d'atelier et de remises.

La société ANAGRAPHIS, spécialisée dans l'édition et la conception de projets culturels, a en charge la restauration d'une fresque de céramique de 30 m2 de l'artiste Hervé Di Rosa. Mandatée par celui-ci, elle recherche un local temporaire afin d'accueillir une activité temporaire de restauration très spécialisée.

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public a pour objet d'autoriser ANAGRAPHIS à occuper cet espace, à cette fin exclusive, et de définir les conditions et modalités de cette occupation.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature, soit le 17 mai 2019, et jusqu'au 30 septembre 2019. Elle est consentie par la Ville de Paulhan et est acceptée par ANAGRAPHIS moyennant le paiement à la Ville d'une redevance forfaitaire de 2000€, payable en une seule fois à réception du titre de recettes émis par la Ville.

ANAGRAPHIS s'engage à étudier favorablement toute proposition provenant de la commune, du monde enseignant, ou associatif, visant à faire découvrir au public, notamment scolaire, les techniques de restauration et le travail de céramiste.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire : Claude VALERO

